

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES SALCES - COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE_2026_040

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 02/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Jean Louis VAYSSIER.

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Charles DAUBAN, Chloé PRIETO, Alexandre GELY, Christine DELPUECH, Yannick ROUX, Gaëlle TICHIT

Représentés :

Absents :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yannick ROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Remplacement du chauffage de l'église demande de subvention

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité de remplacer la chaudière de l'église.

L'actuelle chaudière à gaz a subi un dégât électrique et ne fonctionne plus, sa vétusté ne permet pas une prise en charge par l'assurance.

Des devis ont été demandés pour un remplacement par une chaudière à gaz avec la mise en œuvre de normes actuelles pour l'évacuations de fumées.

Une solution de chaudière électrique peut être envisagée mais aucun devis n'est disponible à ce jour.

Une entreprise a répondu pour une mise en œuvre d'une chaudière à gaz, le devis présenté s'élève à 4 318.39€ HT

Monsieur le maire propose de valider le projet de remplacement de la chaudière de l'église et de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre du FRAT 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide le projet de remplacement de la chaudière de l'église

Sollicite une subvention auprès du Département dans le cadre du FRAT 2026.

Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires se référant à cette affaire.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026

Date de réception de l'AR: 09/04/2026

048-214801870-DE_2026_040-DE

A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE_2026_040

Le Secrétaire de séance
Yannick ROUX



le 9 avril 2026
pour extrait certifié conforme
Le Maire
Jean Louis VAYSSIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026
Date de réception de l'AR: 09/04/2026
048-214801870-DE_2026_040-DE
A G E D I

DE_2026_040